



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

## Trente-cinquième session

Mascate (Oman), 2-4 mars 2020

Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale

### Résumé

La région Proche-Orient et Afrique du Nord, comme d'autres parties du monde, est confrontée à une série de problèmes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'augmentation rapide de la population, à la croissance de l'urbanisation, à la faible croissance de la production alimentaire et à la dégradation des ressources naturelles déjà rares. Ces problèmes sont aggravés par les conflits, les migrations et le changement climatique. Il est évident que la situation actuelle n'est pas viable et que, si une réponse adaptée n'est pas apportée, les problèmes ne feront qu'empirer et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) sera compromise. Les petits exploitants familiaux font partie des communautés les plus vulnérables face à toutes ces crises. Ils fournissent la plus grande partie de la production agricole de la région mais sont soumis à un certain nombre de contraintes qui nuisent à leur productivité, à leur rentabilité et à leurs conditions de vie. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale a été lancée en 2019 dans le but principal de renforcer des moyens d'existence importants et d'intégrer systématiquement des mesures qui visent à aider les exploitants familiaux dans une perspective globale. Le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), souhaite lancer la Décennie dans la région et aligner leurs activités sur le Plan d'action mondial de la Décennie, afin d'adapter celle-ci au contexte régional. On espère ainsi voir inscrites au rang de priorité et soutenues des mesures concrètes qui, au niveau régional, encourageront les politiques et les investissements publics en faveur de l'agriculture familiale, compte tenu des différentes contraintes et spécificités contextuelles.

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

Les recommandations suivantes sont adressées de la Conférence régionale:

1. Réserver un accueil favorable à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.
2. Encourager les pays à tirer parti de l'élan suscité par la Décennie et promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et d'investissements publics en faveur de l'agriculture familiale.
3. Demander à la FAO et au FIDA de piloter l'élaboration d'un plan d'action régional et d'aider les pays à élaborer des plans d'action nationaux alignés sur la Décennie.

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétariat de la Conférence régionale

FAO-RNE-NERC@fao.org

## I. L'agriculture familiale et le Programme 2030

1. Pour le système des Nations Unies, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale est une occasion exceptionnelle d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de manière inclusive, collaborative et cohérente. Le fait de mettre l'agriculture familiale et les modèles de production axés sur la famille au centre des interventions pendant une période de dix ans contribuera à la construction d'un monde libéré de la faim et de la pauvreté, dans lequel les ressources naturelles sont gérées durablement et où personne n'est laissé de côté. Dans cette optique, la Décennie contribue à la réalisation du Programme 2030.
2. Les exploitants familiaux du monde entier disposent d'un potentiel unique: ils peuvent devenir les principaux agents des stratégies de développement. L'agriculture familiale est le type de production agricole et alimentaire le plus répandu, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, et produit environ 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur<sup>1</sup>. L'agriculture familiale est par nature multidimensionnelle: exploitation agricole et famille, production alimentaire et vie quotidienne, propriété et travaux agricoles, connaissances traditionnelles et modèles agricoles innovants sont tous étroitement liés.
3. Reconnaisant le rôle essentiel de l'agriculture familiale et son potentiel en matière de développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-douzième session, a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Le Comité directeur international de la Décennie a été établi afin d'en superviser la mise en œuvre. Il bénéficie du soutien du secrétariat commun de la FAO et du FIDA. La Décennie est un cadre qui permet aux pays d'élaborer des politiques et de développer l'investissement afin d'aider les exploitations agricoles familiales et de contribuer à la réalisation des ODD. Elle aborde la question de l'agriculture familiale d'un point de vue global et dans l'optique d'éliminer la pauvreté rurale sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et donne aux ODD un rôle central dans la transition vers des systèmes alimentaires et des sociétés plus durables. Pour que la Décennie soit un succès, il faut que les actions menées reposent sur des politiques cohérentes et intersectorielles, qui abordent simultanément les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement agricole et rural.
4. Le lancement de la Décennie a eu lieu à Rome, le 29 mai 2019. Y ont assisté 448 participants, dont 216 agriculteurs familiaux et représentants de la société civile, d'universités et du secteur privé (notamment de petites et moyennes entreprises, de grandes entreprises, d'entreprises à vocation sociale et de fondations), ainsi que 232 délégués venant de 113 pays.
5. L'un des principaux résultats de la Décennie est le Plan d'action mondial, qui vise à accélérer les actions menées de manière collective, cohérente et exhaustive, afin de tirer parti du potentiel des agriculteurs familiaux, qui peuvent devenir les principaux agents du développement durable. Afin de soutenir efficacement l'agriculture familiale, il est nécessaire de prendre en compte ses spécificités géographiques et socioéconomiques et de proposer des interventions tenant compte du contexte et axées sur des aspects précis des groupes d'agriculteurs familiaux concernés, tout en s'appuyant sur les ressources et les capacités disponibles localement. Le Plan d'action mondial est un outil qui permet d'établir des liens avec les processus en cours et les approches recommandées qui prennent déjà en compte l'agriculture familiale, le développement rural et la durabilité des

---

<sup>1</sup> FAO. 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4040f.pdf>).

- moyens d'existence, ainsi que de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies aux niveaux mondial, régional, national et local.
6. Le Plan d'action mondial appelle les pays à élaborer leurs propres stratégies de mise en œuvre et fixe l'objectif ambitieux de 100 plans d'action nationaux mis au point d'ici à 2024 au niveau mondial. La mise en œuvre de la Décennie a commencé immédiatement après son lancement mondial. Plus de 30 pays y participent déjà et ont commencé à élaborer leurs propres plans d'action nationaux consacrés à l'agriculture familiale, notamment en ce qui concerne les investissements qui seront affectés aux programmes de développement rural et la participation des différentes institutions gouvernementales, ce qui est très prometteur.
  7. La Décennie a été lancée au niveau régional au sein du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en août 2019, avec l'appui du FIDA. La Gambie, l'Indonésie, le Pérou et la République dominicaine ont déjà approuvé leurs plans nationaux respectifs; le Cameroun, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Costa Rica, l'État plurinational de Bolivie, le Ghana, le Mali, le Mexique, le Népal, le Niger, les Philippines, le Portugal, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont quant à eux commencé la rédaction de leurs plans nationaux en fonction du Plan d'action mondial.

## II. Les piliers de la Décennie

8. La structure générale du Plan d'action mondial est exhaustive et axée sur des questions ayant un lien direct avec les ODD, notamment le renforcement de la résilience, la lutte contre les inégalités, l'amélioration de la productivité, l'autonomisation des communautés et la contribution au développement durable. La Décennie est composée de sept piliers qui traitent différents aspects de l'aide aux agriculteurs familiaux dans les pays développés et dans les pays en développement. Ces piliers sont présentés ci-après.

### **Pilier 1 – Mettre en place un cadre politique favorable au renforcement de l'agriculture familiale**

9. Ce pilier vise à élaborer et renforcer les politiques de soutien, les investissements et les cadres institutionnels consacrés à l'agriculture familiale aux niveaux local, national et international, en s'appuyant sur une gouvernance inclusive et efficace et sur des données rapidement disponibles et pertinentes du point de vue géographique. Il vise également à garantir un engagement politique fort et des investissements conséquents de la part des acteurs étatiques et non étatiques et à mettre en place et renforcer la coopération et les partenariats aux niveaux international, national et local, dans l'optique de promouvoir les droits et le rôle multifonctionnel de l'agriculture familiale.

### **Pilier 2 – *Transversal*. Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations**

10. Ce pilier vise à faire en sorte que l'agriculture familiale se pérennise de génération en génération en permettant aux jeunes d'accéder à la terre et aux autres ressources naturelles, à l'information, à l'éducation, aux infrastructures, aux services financiers, aux marchés et aux processus d'élaboration des politiques dans le domaine de l'agriculture. Il vise également à tirer parti du transfert de biens agricoles matériels et non matériels entre les générations et à inciter les jeunes agriculteurs à établir des liens entre les savoirs traditionnels locaux et les idées novatrices pour qu'ils deviennent les agents du développement rural inclusif.

**Pilier 3 – Transversal. Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle moteur des femmes rurales**

11. Ce pilier vise à soutenir les instruments et les mesures favorables à la concrétisation des droits des femmes et à l'égalité des sexes dans la production alimentaire et agricole. Il vise aussi à promouvoir l'égalité des sexes en renforçant les organisations féminines et en favorisant l'auto-émancipation, l'autonomie et la capacité d'agir des femmes, afin d'offrir à celles-ci un meilleur accès aux ressources productives et financières, en particulier la terre, un meilleur contrôle de ces ressources et un accès à l'information, à la protection sociale, aux marchés, aux possibilités d'emploi, à l'éducation, aux services de vulgarisation appropriés et aux technologies propices à la parité. Ce pilier vise également à encourager la pleine participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques.

**Pilier 4 – Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux afin de produire des connaissances, représenter les exploitants et fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural**

12. Ce pilier consiste à renforcer l'(auto)organisation des agriculteurs familiaux au sein de toutes les institutions rurales, notamment les associations, les coopératives et les organisations de la société civile. Ainsi, il vise à renforcer leurs capacités en tant qu'agents du changement, à améliorer la production et la diffusion de connaissances et de services afin de maintenir un lien harmonieux entre la diversité économique, sociale, culturelle et environnementale des zones rurales et les zones urbaines et à renforcer la participation active des agriculteurs familiaux aux processus de décision, à tous les niveaux.

**Pilier 5 – Transversal. Améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux**

13. Ce pilier est axé sur l'amélioration des moyens d'existence des agriculteurs familiaux et le renforcement de leur résilience face à divers dangers. Il est aussi axé sur l'accès des communautés rurales aux services sociaux et économiques de base et consiste à apporter des réponses aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales des agriculteurs familiaux et à promouvoir la concrétisation des droits humains. Il vise par conséquent à promouvoir la diversification de la production afin de réduire les risques, d'améliorer la consommation d'aliments bons pour la santé et nutritifs et d'étendre et diversifier la production des agriculteurs familiaux et les possibilités économiques afin que ceux-ci aient accès à des marchés inclusifs et équitables et à des activités rémunératrices.

**Pilier 6 – Promouvoir la durabilité de l'agriculture familiale pour créer des systèmes alimentaires résilients face au changement climatique**

14. Ce pilier a pour but d'améliorer d'une part l'accès des agriculteurs familiaux à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles et d'autre part la gestion et l'utilisation responsables de ces ressources, afin de parvenir à une production durable et diversifiée. Une telle amélioration permettrait de renforcer la résilience face au changement climatique, de favoriser la productivité et la viabilité économique de l'agriculture familiale, de promouvoir un environnement commercial qui privilégie les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et de créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les zones rurales. En outre, ce pilier valorise et promeut les connaissances autochtones et traditionnelles et vise à améliorer la disponibilité d'aliments variés, nutritifs et adaptés culturellement, ce qui contribue à la mise en place de systèmes alimentaires

durables, résilients et inclusifs et à une bonne alimentation dans les zones rurales et les zones urbaines.

**Pilier 7 – Renforcer le caractère multidimensionnel de l’agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l’environnement et la culture**

15. Ce pilier consiste à tirer parti du potentiel des agriculteurs familiaux en matière de protection de l’environnement et de préservation de la diversité des écosystèmes, des ressources génétiques, de la culture et de la vie. Il s’agit de mettre en avant leur rôle dans la promotion de l’innovation sociale, des possibilités économiques et des solutions commerciales, qui consiste à fournir des services et produire et transformer des aliments en fonction de critères de qualité spécifiques, ce qui permet de diversifier la consommation alimentaire, d’améliorer les possibilités économiques et de préserver les pratiques traditionnelles, les connaissances et la biodiversité agricole et, par conséquent, de contribuer au développement des territoires.
16. Ces piliers se concrétisent au moyen de nombreuses activités réalisées selon différentes modalités, notamment la collecte de données sur des questions spécifiques, les services de conseils et de vulgarisation et les activités de communication et de sensibilisation destinées à des groupes cibles. Toutefois, afin d’atteindre efficacement les objectifs de la Décennie, il faut adapter le Plan d’action mondial aux niveaux régional et national.

**III. La Décennie des Nations Unies pour l’agriculture familiale dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord**

17. La région Proche-Orient et Afrique du Nord, comme d’autres parties du monde, est confrontée à une série de problèmes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l’augmentation rapide de la population, à la croissance de l’urbanisation, à la faible croissance de la production alimentaire et à la dégradation des ressources naturelles déjà rares. Ces problèmes sont aggravés par les conflits, les migrations et le changement climatique. Il est évident que la situation actuelle n’est pas viable et que, si une réponse adaptée n’est pas apportée, les problèmes susmentionnés ne feront qu’empirer et la réalisation des ODD sera compromise. Les petits exploitants familiaux font partie des communautés les plus vulnérables face à toutes ces crises. Ils fournissent plus de 80 pour cent de la production agricole de la région mais sont soumis à un certain nombre de contraintes qui nuisent à leur productivité, à leur rentabilité et à leurs conditions de vie.
18. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, l’Initiative régionale sur la petite agriculture familiale a été lancée par la FAO en 2015. Elle offre aux pays un cadre cohérent pour promouvoir la petite agriculture familiale durable comme moyen de réduire la pauvreté rurale et d’améliorer les moyens d’existence des communautés les plus vulnérables. L’Initiative est axée sur un programme global portant sur le développement de la petite agriculture familiale. Dans le cadre de cette approche intégrée, les acteurs de l’Initiative travaillent directement avec les gouvernements, les petits exploitants, les coopératives et les institutions rurales et les organisations de producteurs officielles ou informelles. La stratégie est structurée en trois domaines d’activité principaux:
  1. mettre en place des pratiques durables et innovantes afin de stimuler la productivité agricole des petits agriculteurs familiaux et de leurs associations;

2. développer les possibilités d'emploi rural décent et les mécanismes de protection sociale complémentaires destinés aux petits agriculteurs familiaux au moyen de mesures incitatives;
  3. renforcer les capacités des organisations et institutions rurales, afin d'améliorer l'accès des petits agriculteurs familiaux aux services et aux marchés ruraux;
19. Dans le cadre de ces trois domaines d'activité principaux, l'Initiative régionale est axée sur les dimensions multiples de l'agriculture familiale et présente un grand intérêt par rapport aux piliers du Plan d'action mondial de la Décennie, car elle consiste à:
- a. développer une petite agriculture résiliente et durable et proposer des options politiques afin d'améliorer durablement la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la production à petite échelle;
  - b. promouvoir les emplois ruraux décents, en particulier chez les jeunes;
  - c. favoriser la protection sociale, les services ruraux et l'accès aux marchés en faveur des petits exploitants, dans l'optique d'une croissance économique inclusive qui bénéficiera aux petits agriculteurs et à leurs communautés rurales.
20. La possibilité d'intégrer la Décennie permet aussi d'aligner les priorités nationales sur les domaines d'activité de l'Initiative régionale. Le Plan d'action mondial joue un rôle important en matière d'orientation, car il recommande une série de mesures indicatives qui facilitent l'élaboration des plans et des stratégies à différents niveaux. La Décennie porte également sur les innovations, en particulier sur le plan social, dans la sphère de la petite agriculture. Les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont de plus en plus besoin d'investir davantage dans des solutions innovantes et d'adapter celles-ci et, à cet égard, le Plan d'action mondial offre des orientations utiles. L'Initiative régionale peut ainsi être adaptée aux tendances mondiales actuelles et soutenir directement les pays en ce qui concerne la mise au point et l'adoption de certaines technologies qui présentent des difficultés dans un premier temps. La recherche mondiale sur le développement est une richesse essentielle qu'il faut rediriger vers les pays et, à cet égard, la communauté internationale a un rôle à jouer.

#### **IV. La voie à suivre**

21. Compte tenu de l'opportunité qui se présente d'œuvrer au niveau régional à la promotion des activités de renforcement de l'agriculture familiale, la Décennie sera lancée au niveau régional dans le cadre de l'Initiative régionale. Cette manifestation est importante non seulement parce qu'elle met en évidence la pertinence de la petite agriculture familiale et en fait une priorité, mais aussi parce qu'elle aide les pays à mettre en place des politiques et des investissements publics au service de l'agriculture familiale. Elle contribue également à l'élaboration des plans d'action nationaux axés sur les priorités nationales, qui sont orientés par le Plan d'action mondial et appuyés par l'Initiative régionale, la FAO et le FIDA dans des domaines importants pour le développement. La manifestation prendra la forme d'un atelier de haut niveau et devrait avoir lieu en 2020. Le lancement de la Décennie au niveau régional devrait permettre d'ajuster les priorités nationales en matière de petite agriculture familiale aux ressources régionales et au Plan d'action mondial. Les résultats escomptés dans le cadre de cette manifestation sont les suivants:
- produit 1: sensibiliser les partenaires de la FAO à la contribution effective de l'Organisation aux niveaux régional et national, dans l'ensemble de la région, dans le cadre de l'Initiative régionale sur la petite agriculture familiale;

- produit 2: élaborer un plan de travail régional pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord et identifier les produits et les principales activités, dans le cadre de la Décennie;
- produit 3: recenser les acteurs concernés, y compris les réseaux, afin de valider et de lancer le plan de travail régional de l'Initiative qui découle du Plan d'action mondial de la Décennie.